

La réduction à la source et le réemploi : vous connaissez?



AUSSI
La collecte des résidus encombrants



La **RÉDUCTION À LA SOURCE** consiste à diminuer la surconsommation afin d'éviter de générer des déchets. Lorsqu'un achat est nécessaire, il est recommandé de choisir des produits durables et réutilisables.

Le **RÉEMPLOI** permet de donner une seconde vie à des biens de consommation dont on ne se sert plus. Voici quelques exemples d'objets pouvant se prêter au réemploi :

- Antiquités
- Livres et magazines
- Appareils électriques et électroniques
- Matériel informatique
- Électroménagers
- Meubles
- Jouets et jeux
- Vêtements et accessoires

Pour connaître les endroits où vous pouvez déposer ces items, consultez notre site Internet : ville.montreal.qc.ca/saint-laurent

En adhérant aux principes des **3RV** (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation), vous pouvez contribuer concrètement à la diminution des matières résiduelles envoyées aux sites d'enfouissement.

COLLECTE DES RÉSIDUS ENCOMBRANTS



Les résidus encombrants collectés sur le territoire de Saint-Laurent seront dorénavant valorisés, c'est-à-dire que leurs matières premières seront utilisées à d'autres fins plus écologiques (production d'énergie, réemploi, recyclage, etc.). Moins de déchets seront donc envoyés aux sites d'enfouissement.

Depuis le 1^{er} mars 2010, de nouvelles directives sont en vigueur pour la collecte des résidus encombrants :

- Les sacs à déchets déposés à l'extérieur des bacs ne seront plus collectés. Les sacs à déchets excédentaires devront être déposés dans le bac pour la prochaine collecte.
- Les objets faisant partie des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les téléviseurs et les ordinateurs, ne seront plus collectés.

••• RAPPEL •••

La collecte des résidus encombrants a lieu une fois par mois, soit le premier jour de collecte des déchets dans chaque secteur. Les matières acceptées comprennent, entre autres, les objets suivants : les appareils électroménagers, les meubles, les sofas, les matelas, le bois, le verre, les miroirs cassés, le gypse, les résidus de terre et de pierre, les gros cartons, les textiles, et la céramique.

RDD



Aucun résidu domestique dangereux (RDD) n'est accepté durant la collecte des résidus encombrants.

Des collectes spéciales pour ces matières ont lieu deux fois par année aux Ateliers municipaux (13001, boulevard Cavendish). Les résidents peuvent également déposer les TIC lors de ces collectes.

Tout au long de l'année, il est possible de déposer des TIC et des RDD dans les endroits suivants :



ÉCOCENTRE DE L'ACADIE
1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest
514 872-1376

ÉCOCENTRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES
6925, chemin de la Côte-des-Neiges
514 872-3517

RECYC-FRIGO



Le programme Recyc-Frigo vous permet de vous débarrasser de votre réfrigérateur ou de votre congélateur encore en bon état et de recevoir une remise de 60 \$. Pour les détails : recyc-frigo.com

Pour les appareils non fonctionnels ainsi que les climatiseurs, il faut contacter le 311 afin que le fréon soit récupéré le plus rapidement possible.